

SOC-298-05-F

Bruxelles, 10 juin 2005

**Aux Membres du Comité de Dialogue  
Social Sectoriel Sucre**

***Grandes conclusions de la réunion du  
Comité de Dialogue Social Sectoriel Sucre  
Du vendredi 27 mai 2005***

Chère Madame, cher Monsieur,

Veillez trouver ci-dessous les grandes conclusions de la réunion du Comité de Dialogue Social Sectoriel Sucre, qui s'est tenue le 27 mai 2005.

Je vous prie d'agréer, chère Madame, cher Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Dominique LUND

## PARTICIPANTS

<u>COUNTRY</u>	<u>EFFAT</u>	<u>ORGANISATION</u>	<u>CEFS</u>
<b>AUSTRIA</b>	Leopold SMRAKA	ANG	
<b>DANEMARK</b>			Peter RASMUSSEN (Danisco Sugar)
<b>FRANCE</b>			Jean Pierre PINASSEAU (French Federation)
<b>GERMANY</b>			Stefan RÖSSING (Verein der Zuckerindustrie)
<b>HUNGARY</b>			Marianne NAGY (Nordzucker - CIE)
<b>ITALY</b>			Giorgio SANDULLI (Assozucchero)
<b>SPAIN</b>			Teresa LUIS RUIZ (BONPHIL)  José RIMENEZ DE LA TORRRE (Ebro)  Manuel RUIZ HOLST (Spanish Federation)
<b>European Commission</b>	Mrs PARERA NICOLAU (DG Emploi) Carlos LOPES (DG Empl)		
<b>European Foundation Dublin</b>	Mrs Sylvie JACQUET		
<b>European Secretariates</b>	<u>EFFAT</u> Harald WIEDENHOFER Eric DRESIN <u>CEFS</u> Dominique LUND Jérôme SHORJIAN		

# COMITE SECTORIEL DE DIALOGUE SOCIAL DANS LE SECTEUR DU SUCRE

*Réunion du vendredi 27 mai 2005*

9 h – 12 h 30 - Centre Borschette

Président : Harald Wiedenhofer

## 1. Communication de la Commission sur les restructurations et l'emploi

M. Carlos LOPES rappelle le contenu de la Communication de la Commission intitulée « Restructurations et emploi : anticiper et accompagner les restructurations pour développer l'emploi : le rôle de l'Union Européenne » adoptée le 31 mars 2005, et présentée par Monsieur Fernando Vasquez, conseiller de Madame Quintin pour les restructurations, lors du Forum de Liaison du 14 avril.

Cette Communication évoque en particulier les restructurations dues à un changement de politique communautaire et/ou à l'ouverture des frontières dans le cadre de la globalisation de l'économie, ce qui s'applique à l'industrie sucrière. Elle prévoit de renforcer la coordination des politiques communautaires pouvant être mises en œuvre dans le cadre de l'accompagnement aux restructurations, et énumère les instruments financiers visant à permettre l'adaptation des travailleurs.

Les partenaires sociaux rappellent leurs demandes à la Commission (voir Annexe 1 « transparents » et Annexe 2 « lettre à Madame Quintin ») :

- . être associés au suivi sectoriel renforcé destiné à certains secteurs engagés dans une mutation rapide et profonde ;
- . faire partie du Forum « Restructurations » en cours de création ;
- . ajouter l'industrie sucrière européenne parmi les priorités de la Commission dans le cadre de la Communication en préparation sur la dimension sectorielle de la politique industrielle (se limitant actuellement à l'industrie automobile, à l'industrie textile et à la construction navale).

Ils font part de leurs premières estimations en termes de pertes d'emploi à la suite de la réforme de l'organisation de marché du sucre. En cas de baisse du prix du sucre de 39 % sur deux campagnes, au minimum 25 000 emplois directs seraient touchés sur 60 000 dans l'UE à 25. Il est généralement estimé qu'un emploi direct entraîne la perte de 5 emplois indirects, soit en l'occurrence 125 000 emplois. Au total une perte minimum de 150 000 emplois est à craindre. Ceci touchera principalement les zones rurales. La courte période prévue rendra plus difficile encore l'anticipation et la gestion des mesures d'accompagnement.

Carlos Lopes rappelle la vocation des fonds structurels à apporter une aide au niveau régional dans le cadre de la formation professionnelle, de l'aide à l'innovation et à la création de nouvelles infrastructures, et de l'aide à la mobilité. ***La DG Emploi est consciente que la réforme du régime sucrier par suite des décisions de l'OMC appelle un accompagnement social de grande ampleur.*** Concernant l'aide à la mobilité, Marianne Nagy confirme qu'en Hongrie cette aide serait particulièrement précieuse, les régions sucrières enregistrant d'ores et déjà un taux de chômage très élevé.

Concernant les moyens disponibles, Carlos Lopes rappelle que les perspectives budgétaires 2007-2013 doivent être prochainement négociées par les Etats membres. Du niveau de contribution accepté par les Etats membres dépendra le volume des fonds structurels disponibles. Il se demande d'ores et déjà jusqu'à quel point les fonds spéciaux communautaires en cas de crise évoqués dans la Communication de la Commission (§ 2.1.3) pourront être financés.

Il confirme que le Forum « Restructurations » qui se réunira pour la première fois le 23 juin est principalement destiné aux partenaires sociaux interprofessionnels, qui pourront le cas échéant inviter les secteurs. Les partenaires sociaux font part de leur déception et de leur incompréhension à cet égard, la Communication ayant également une dimension sectorielle. L'expérience passée a démontré que les organisations interprofessionnelles n'étaient pas nécessairement prêtes à relayer les préoccupations sectorielles.

Harald WIEDENHOFER souligne que les objectifs de Lisbonne font de l'emploi et de la création de postes de travail la principale priorité des différentes politiques communautaires. Il souhaite qu'une véritable évaluation d'impact soit faite pour l'industrie sucrière et que les partenaires sociaux européens soient officiellement consultés sur les mesures d'accompagnement qui s'imposent. Ces mesures doivent prioritairement permettre la reconversion et la création d'emplois, de manière que l'industrie sucrière puisse servir d'exemple en matière d'accompagnement positif à la restructuration.

*Carlos Lopes indique que sa direction générale a fait quelques suggestions concernant l'accompagnement social dans l'industrie sucrière à la DG Agriculture dans le cadre de la consultation inter services sur la réforme du régime sucrier.*

*A la suite de ce débat, les partenaires sociaux sont d'avis qu'il convient d'entamer rapidement une action au niveau :*

- . de la Direction Générale Régions, en se référant par exemple aux mesures prises à l'époque pour le secteur de la pêche, ou celui de la sidérurgie.*
- . de demander au Parlement européen de soutenir les demandes de mesures d'accompagnement.*
- . d'agir au niveau des responsables locaux et régionaux de manière qu'ils relayent les demandes de l'industrie sucrière auprès des ministres responsables. Une action ferme des responsables politiques des nouveaux pays serait en particulier très utile dans le cadre des négociations des futures perspectives budgétaires.*

*Sylvie Jacquet, de la Fondation de Dublin, souligne en outre le rôle du Comité des Régions pour mobiliser la mise en place de synergies au niveau régional.*

## **2. Présentation des fonds structurels et programmes d'accompagnement**

La Direction Générale Régions n'ayant pu être représentée, Madame Parera-Nicolau, en charge des fonds structurels à la DG Emploi, donne un aperçu rapide des fonds disponibles au niveau régional. *Une double action est nécessaire : au niveau de la Commission et au niveau des régions. Le soutien de la Commission ne peut entrer en jeu qu'après sensibilisation des autorités locales qui doivent mettre au point un projet avant d'entamer la discussion avec la Commission.*

Sur le plan pratique, et avant l'entrée en vigueur des prochaines perspectives budgétaires 2007-2013, la Commission **indique qu'il existe encore des réserves non utilisées dans le cadre des perspectives actuelles. Il convient dans ce domaine de s'adresser de toute urgence aux autorités régionales au cas par cas.**

### **3. Demande de financement d'un projet de gestion sociale de la restructuration dans le secteur du sucre**

Eric Dresin présente la demande de financement des partenaires sociaux à la DG Emploi dans le cadre de la ligne budgétaire 04.03.03.01 pour :

- . l'organisation de la Conférence du 28 juin 2005 sur l'impact et la gestion sociale de la réforme du régime sucrier ;
- . la mise en oeuvre d'une analyse sur les mesures sociales d'accompagnement comportant des exemples de bonne pratique en matière de restructuration, des exemples de reconversion et surtout des informations pratiques sur l'accès aux fonds structurels (voir annexe 3).

Cette demande de financement a été acceptée par la Commission le 26 mai.

### **4. Organisation par les partenaires d'une conférence portant sur l'impact de la réforme du régime sucrier le 28 juin 2005**

La Conférence du 28 juin rassemblera l'ensemble de la filière betterave sucre représentée par le CEFS, l'EFFAT et la CIBE, la Confédération Internationale des Betteraviers Européens. Elle rassemblera quelques 200 personnes provenant des trois organisations, de même que des différentes institutions européennes (Commission, Parlement, Comité Economique et Social) et des représentations permanentes. Les différents aspects de la réforme y seront abordés : agriculture, industrie, emploi. La Conférence sera introduite par Madame Fischer Boel, commissaire en charge de l'agriculture. Monsieur Vasquez, de la DG Emploi, introduira la partie « Emploi ». Monsieur Joseph Daul, président de la commission agriculture du Parlement Européen, présidera cet événement.

### **5. Lancement d'une analyse sur la gestion sociale de la restructuration**

Eric Dresin présente le contenu de l'analyse proposée sur l'accompagnement social de la restructuration (voir Annexe 4). Il s'agira essentiellement de fournir des informations pratiques directement utilisables pour les opérateurs au niveau local et régional, notamment pour ce qui concerne l'accès aux fonds structurels.

Un appel d'offre a été adressé à 5 consultants extérieurs. La sélection de l'offre la plus proche du projet des partenaires sociaux européens est en cours. Elle se fonde sur les critères d'attribution énumérés dans l'appel d'offre, notamment expérience dans l'analyse des restructurations et de la gestion des ressources humaines, expérience des relations industrielles, notamment en milieu rural, connaissance de l'industrie sucrière européenne, du dialogue social européen et des dossiers européens.

Le choix du consultant sera réalisé avant la conférence du 28 juin de manière qu'il puisse immédiatement débiter les travaux. Un premier rapport intermédiaire est prévu début octobre et un second rapport pratiquement finalisé fin novembre, pour présentation officielle à la Commission fin février 2006.

*Un groupe de pilotage paritaire d'environ 5 personnes de chaque côté sera créé avant le 28 juin pour assurer le suivi de ces travaux.*

*L'ensemble des participants souligne l'importance de disposer des conclusions de l'analyse portant sur l'accès aux fonds structurels dès le mois de novembre, car le règlement sur la réforme du régime sucrier devait être adopté le même mois et les sociétés auront alors à prendre des décisions rapides et en toute connaissance de cause, vraisemblablement entre novembre 2005 et février 2006. Cette partie de l'étude risquerait ainsi de perdre de son utilité si elle était disponible trop tard. La partie de l'étude portant sur les exemples de bonne pratique et de reconversion pourrait pour sa part être finalisée en février.*